

**CONSEIL D'ECOLE n°1**  
**JEUDI 9 NOVEMBRE 2017**  
**Compte rendu**

**Présents :**

**ENSEIGNANTES / INSPECTION :**

- M. PICHARD (Inspecteur de l'Education Nationale)
- ☐ Mme GAZANGEL (CE1 et Directrice de l'École)
- ☐ Mme TLOUZEAU (GS)
- ☐ Mme DELALANDE (PS/MS1)
- ☐ Mme BOURGEOIS (PS/MS2)
- ☐ Mme ASSELIN (CE2)
- ☐ Mme LEPOT (CE1)
- ☐ Mme FLEURY (CM1)
- ☐ Mme BERTHELOT (CM1/CM2)

**MAIRIES / SIRIS :**

- ☐ M. VALLOT (Maire de St-Pérvy-la-Colombe et Président du SIRIS)
- ☐ Mme BOISSIERE (Maire de Saint-Sigismond)
- ☐ Mme BRICE (Conseillère municipale de Gémigny et vice-présidente du SIRIS)
- M. DELAVILLE (Conseiller municipal Saint Sigismond)
- Mme ONRAEDT (Conseillère municipale de St-Pérvy-la-Colombe)
- Mr PROULT (Conseiller municipal de Saint-Pérvy-la-Colombe)
- Mr JEFFRAY (Conseiller municipal de Tournois)
- Mme CHARTRAIN Nathalie (ATSEM)

**DELEGUES DE PARENTS :**

- ☐ Mr TOUCHARD (titulaire)
- ☐ Mme PREAU (titulaire)
- ☐ Mme BARKALLAH (titulaire)
- ☐ Mme DELAVILLE (titulaire)
- ☐ Mr DUVEZIN (titulaire)
- Mme JARRET (titulaire)
- Mme LAFOLE (titulaire)
- Mme GUERY (remplaçante)
- Mr PROULT (remplaçant)

**Excusés :**

- ☐ Mme DEFORGES (décharge direction Mme Gazangel)
- M. HUCHET (Maire de Tournois)
- M. CAILLARD (Maire de Gémigny)
- M. PELE (conseiller municipal Saint Pérvy)
- Mme HEREL (conseillère municipale de Gémigny)
- Mme LECUYER (titulaire délégués de parents)
- Mme AYME Josiane (ATSEM)
- Mme ARTAUX Coralie (ATSEM)

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du conseil d'école de juin 2017
2. Résultats des élections des parents d'élèves et du rôle du Conseil d'École
3. Rentrée scolaire 2017/2018
4. Modification du règlement intérieur de l'école
5. Modalités de dialogue avec les familles
6. Projets pédagogiques
7. Sécurité dans l'école / PPMS
8. Coopérative scolaire : fonctionnement
9. Aide Pédagogique Complémentaire (APC)
10. SIRIS : budget, cantine, garderie, car, centre de loisirs
11. Questions des parents

### **1. Adoption du compte-rendu du conseil d'école du 16 juin 2017**

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Modalité de transmission de ce nouveau compte-rendu du conseil d'école aux familles : le compte rendu sera proposé sur le site internet de la mairie de St Péruy (page scolarité).

### **2. Résultats des élections de parents délégués et rôle du Conseil d'École**

Nombre d'électeurs inscrits	259	
Nombre de votants	101	39% de votants
Bulletins blancs ou nuls	20	
Suffrage exprimés	81	
Nombre de sièges à pourvoir	8	

Rappel : Les bulletins de vote avec des noms barrés ou entourés sont considérés comme nuls. Lors des élections c'est la liste entière qui est élue.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Fréquence de réunion : 1 fois par trimestre

#### Membres :

- Le directeur de l'école, président
  - Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
  - Les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
  - Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
  - Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, ils constituent au sein du conseil d'école le comité des parents.  
(Dans notre école, les parents suppléants sont invités par coutume, mais seuls les titulaires ont le droit de vote.)
  - Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
  - Toute personne invitée par le président.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

#### Attributions :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

**Rappel :** La date du 31/01 est annoncée comme étant la date limite pour un éventuel changement de rythme scolaire.

### 3. Rentrée scolaire 2017/2018 :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal concernant les communes de Gémigny, St-Péray-la-Colombe, St-Sigismond et Tournois compte actuellement 8 classes et 181 élèves répartis ainsi :

Répartition des classes :									
	PS/M	PS/MS	GS	CP/CE	CE1	CE2	CM1	CM1/CM2	
	S1	2		1					
PS	10	9							19
MS	12	14							26
GS			24						24
CP				15					15
CE1				6	21				27
CE2						25			25
CM1							21	6	27
CM2								18	18
	22	23	24	21	21	25	21	24	181

Remarque : Le nom et prénom des nouveaux inscrits pour la rentrée de 2018 est à envoyer au SIRIS.

### 4. Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur (en accord avec le nouveau règlement départemental du 30 juin 2014) est toujours en vigueur .

Il est proposé au vote car modification des horaires d'ouverture de l'école (8H45/11H45 et 13H45/16H45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis). Modification aussi des jours et horaires des APC, qui se dérouleront les lundis, mardis et jeudis de 13H à 13H30.

Il est adopté à l'unanimité.

### 5. Modalités de dialogue avec les familles

- Panneaux d'affichage devant l'école.
- Affichages sur la porte de l'école maternelle.
- Cahier de liaison pour toute l'école : **il est à consulter chaque soir et chaque mot doit être signé.** La directrice rappelle que les parents doivent en assurer le suivi quotidien.
- Des rendez-vous individuels (avec les enseignantes ou la directrice) et des réunions d'informations collectives.
- Messagerie téléphonique et mail, très utilisés par les parents depuis la rentrée pour signaler les absences.
- Les délégués de parents d'élèves ont créé une adresse mail pour communiquer avec les parents, les enseignants, le SIRIS : **delegues.parents.eleves.splc@gmail.com**

## 6. Projets pédagogiques

PERIODE	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
1 <sup>er</sup> trimestre		<b>Piscine CE1</b> : Le jeudi du 8 janvier au 30 mars  <b>Sortie BA 123 CP/CE1</b> : Le mardi 30 janvier la matinée, visite d'un avion + découverte des chenils de la base (démonstration canine)  <b>Intervention SIRTOMRA CE1</b> : le 01 Décembre 2017 matin (recyclage, développement durable).	<b>Piscine CM2</b> : le Lundi du 8 janvier au 30 mars  <b>Intervention SIRTOMRA CM1</b> : le 01 Décembre 2017 après midi (recyclage, développement durable).  <b>Classe découverte CM2</b> de mme Berthelot à Penestin, option voile du 26/03 au 04/04/2018.
	<b>Spectacle de Noël</b> : la ferme de TILIGOLO le jeudi 21 décembre (le matin pour les maternelles, l'après midi pour les élémentaires).		
	<b>Marché de Noël</b> : Vendredi 15 décembre 2017 avec l'aide des parents d'élèves.		
	<b>Projet PEAC</b> : Obtention de 500€ versé par le Rectorat dans le cadre d'un projet de création d'un mur végétal (CM2) et d'un projet 7ème art (CM1).		
<b>Toute l'année</b>	Décloisonnement CE1 Mme LEPOT avec les CE1 de Mme GAZANGEL en découverte du monde. Décloisonnement des CM avec Mme Fleury et Mme Berthelot.		

## 7. Sécurité dans l'école

Un exercice de simulation d'alerte « incendie » a été effectué dans les 2 bâtiments le lundi 11 Septembre 2017. Sortie rapide des élèves de maternelle dans le calme, avec leurs enseignantes. **Temps** : 1'28.  
 Les enseignantes sortent avec leurs registres et effectuent l'appel.  
 RAS.

Sortie plutôt rapide des élèves d'élémentaire dans le calme, avec leurs enseignantes. Classes de Mme Asselin, Fleury et Lepot passent par escalier extérieur.  
*Remarque* : Oubli du cahier de présence de Mme Berthelot dans sa classe. **Temps** : 1'30.

Un exercice de simulation d'alerte « PPMS intrusion » a été effectué le mardi 19 Septembre. Tout s'est très bien passé et a été très bien accepté par tous les élèves de l'école. Ils ont tous participé à cet exercice en appliquant correctement les consignes demandées par leur enseignante.

Niveau sécurité il est nécessaire que les derniers parents, quittant l'école en dernier, ferment le portail derrière eux. Des difficultés sont évoquées avec l'ouverture du portail à distance, notamment avec le visiophone qui ne fonctionne plus et qui oblige les enseignantes à sortir du bâtiment afin de voir la personne se présentant au portail. Une demande pour que celui-ci soit réparé est faite.

## 8. Coopérative scolaire : fonctionnement

La Coopérative scolaire est gérée cette année par Mme Fleury.

## **Introduction :**

Comme toute association, la coopérative scolaire a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser. Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, bénéfiques sur la vente de photographies scolaires... En début d'année scolaire, il est également proposé aux familles une participation financière. Celle-ci ne peut être que volontaire. Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école.

Il est nécessaire de rappeler que la coopérative scolaire n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques. Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole.

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation qui leur donne accès à de multiples services : reconnaissance légale et institutionnelle, outils pédagogiques, possibilité de participer aux projets de l'association départementale, participation des enseignants aux formations OCCE...

### **A. Exercice comptable 2016-2017**

Le bilan a été envoyé à l'OCCE 45 et est en attente de validation.

Absence de subvention mairie dans cet exercice comptable. A titre de comparaison, en janvier 2016, la subvention était d'un montant de 359,08 € (1,88 € / élève)

Une subvention pour le spectacle de Noël a bien été versée pour un montant de 470 €. Elle sera utilisée dès le mois de décembre prochain pour financer en partie, le spectacle de Noël (l'autre partie est financée par l'Association des Parents d'Elèves).

### **B. Recettes pour l'exercice 2017-2018**

Don des parents : 1703 €

### **C. Dépenses pour l'exercice 2017-2018**

Adhésion et assurance OCCE : 338 €

Achats de matériels pédagogiques divers pour les arts visuels, des ateliers cuisines, des livres...

## **9. Aide pédagogique complémentaire (APC)**

La mise en place de ces APC en groupes restreints d'élèves, venant s'ajouter aux 24h d'enseignement hebdomadaire, se déclinent :

- soit sous la forme d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
- soit sous la forme d'une aide méthodologique au travail personnel,
- soit sous la forme d'une mise en œuvre d'une activité (artistique, culturelle, sportive,...) prévue par le projet d'école.

Ces activités seront réparties dans un cadre annuel de 36h, sous une forme de 30 minutes au minimum par séance. Celles-ci se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 13H00 à 13H30.

## **10. SIRIS : budget, cantine, garderie, car, TAP**

*Cantine : voir avec SIRIS*

*Prévenir des abs à l'école et au SIRIS*

Remerciements au SIRIS pour le désencombrement de la salle informatique ainsi que pour le prêt de la salle des fêtes pour le spectacle de Noël des enfants de l'école.

## 11. Questions des parents

### PROCHAINS CONSEILS D'ÉCOLE:

- Avant les vacances de février 2018.

La directrice, Mme GAZANGEL